

Circonscription d'Aix Touloubre

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Ecole : primaire LA POMME DE PIN

Directrice: Mme WAGLER

Compte rendu de Conseil d'école n°3

du 20/06/2022

début de séance : 18h - levée de séance : 19h30

Conseil d'école réalisé en présentiel

Présents :

Enseignants : Mmes Wagler, Calmettes, Cuenca, Katinov, Korzine, Vermelen, Chazeau, Rambert, Beauvinon, Dieuloufret, Lorey, Lauret, Mr Montero et Lubès

Représentants Mairie : Mme Garcia, Mme Galtier, Mr Agostini, Mme Dada, Mme Postiaux

DDEN : Mme Fanara

Parents d'élèves élus : MAGARIAN Amandine, MARTINEZ Mélanie, BRES Céline, JOFES Graziella, ERNST Patrick, BALLESTER Marion, BALLESTER Marion, PANZOLATTO Sylvia

Excusés : Mme Noé, Mme Siegwald, Mme Polaert, Mme Chabert, Mme Garcia (psy.scol.)

Caractères noirs : propos de la directrice ou de l'équipe pédagogique.

Caractères verts : propos des représentants de la mairie.

Caractères bleus : propos des parents d'élèves délégués de l'AIPE

1/ Bilan de l'année en cours :

Les projets prévus ont été réalisés.

- **Théâtre** :

Depuis le dernier conseil d'école, les élèves des ex-groupes sanitaires 1 et 2 se sont rendus au théâtre fin mai.

La Compagnie « *La tête dans les nuages* » est intervenue auprès des classes dont certaines ont pu présenter une pièce ou des scénettes à d'autres classes. Les représentations ont été filmées avec l'accord des parents et seront diffusées sur demande des familles.

- **Kinball** :

Les classes des groupes sanitaires 2 et 3 ont participé au tournoi de kinball dans le stade Jérôme Fernandez ou sur le terrain de football attenant. L'équipe souligne le professionnalisme des animateurs sportifs Nicolas Perez et Vincent Patron, qui ont organisé et encadré ces deux journées. La réussite de ces deux journées a suscité l'idée de réitérer cette action l'an prochain si le contexte le permet, et de prévoir éventuellement un tournoi inter écoles.

Les classes du groupe sanitaire 1 (CP-CE1) n'ont finalement pas fait de tournoi, mais ont pu pratiquer ce sport avec l'aide ponctuelle de Nicolas Perez.

- **Fluence** :

L'harmonisation des pratiques et le travail mené en lecture dans toutes les classes ont montré leur efficacité. De nombreux élèves ont progressé dans ce domaine. L'action sera reconduite l'an prochain.

- **Danse** :

Les classes de CPA, CPB, et CP/CE1 ont bénéficié d'interventions de Mme Moenne, danseuse professionnelle. La dernière intervention se fera le 23 juin.

- **Handfauteuil** :

Dans le cadre de l'EMC, les classes de CE2A, CE2B et CE2/CM1 ont participé à une demi-journée sur le handicap. Elles ont pu découvrir le handfauteuil, les troubles visuels et dys, ainsi que la langue des signes grâce à l'intervention bénévole de Myrina Chauvin. Cette demi-journée a été très appréciée des élèves.

- **Kermesse** :

Pour permettre aux élèves de terminer cette année qui a débuté de manière compliquée, de façon plus légère, une kermesse est prévue le vendredi 1^{er} juillet et le lundi 4 juillet matin. Le choix a été fait de l'organiser comme l'an passé (créneaux horaires définis pour chaque classe), cela permet aux enfants de profiter davantage des jeux, et de réaliser cette action dans le gymnase pour être à l'abri du soleil.

Le lundi 4 juillet après-midi est réservé pour un goûter, sans les parents. Les enfants pourront venir déguisés le lundi 4 juillet toute la journée.

Ces deux événements se dérouleront sur le temps scolaire. Nous remercions l'AIPE et tous les parents qui se sont portés volontaires pour leur aide et leur soutien.

2/ Bilan de la coopérative scolaire :

Après paiement des projets (danse-théâtre), le solde de la coopérative scolaire s'élèvera à 4600 € environ. Cette année, chaque classe a pu bénéficier d'un budget coopérative de 100€. Ce budget sera revu à la rentrée prochaine. Il est fixé en conseil des maîtres, en fonction des besoins et des gros projets prévus sur l'année.

La clôture du budget coopérative se fera au 31 août 2022, et deux parents de l'AIPE viendront, comme à l'accoutumée, vérifier les comptes début septembre.

Le solde exact de la coopérative scolaire sera présenté au premier conseil d'école de l'année 2022-2023, une fois que les comptes auront été clôturés et vérifiés.

3/ Budget 2022-2023 :

Le budget alloué par la mairie pour l'année 2022 est le suivant :

- 15 048€ pour les fournitures, la librairie, le petit matériel
- 4 800€ pour le transport
- 2 592€ pour la subvention coopérative d'école (8€ par enfant)

Si la capacité maximale de l'école est atteinte (330 élèves) alors le budget par élève pour les fournitures scolaires (cahiers, manuels...) sera de 34€. L'équipe se réservant un budget collectif (6€ par élève) pour l'achat de matériel et de papier.

Concernant les fournitures, une liste sera demandée aux familles pour la rentrée. Cette liste est établie par niveau de classe. Elle sera affichée en fin d'année et durant toutes les vacances sur le panneau d'affichage de l'école. Une harmonisation totale des enseignants d'un même niveau n'est pas possible car chaque enseignant possède son propre fonctionnement.

Une liste supplémentaire pourra être demandée aux familles en septembre. Les enseignants faisant cette demande seront bien entendu tolérants et les élèves auront une quinzaine de jours pour être équipés correctement.

Au niveau investissement, la mairie a répondu favorablement à certaines demandes des enseignants, à savoir :

- Un meuble à roulettes pour les classes 2, 5 et 11
- Une armoire pour la classe 12
- Une étagère et une imprimante couleur pour la direction
- Deux vidéoprojecteurs

Mme Galtier précise que le budget fonctionnement est de 20 348€, auquel s'ajoute un budget investissement.

3- Sécurité et travaux :

Incendie :

Le dernier exercice incendie a eu lieu le jeudi 9 juin en présence des sapeurs-pompiers de Coudoux. L'exercice s'est déroulé en conditions réelles et a permis de mettre en avant certains points.

L'installation d'une sirène incendie en extérieur demandée par les directrices du groupe scolaire a été refusée par la mairie. Mme Wagler souligne que les exercices réalisés mettent en avant la nécessité de cette installation : si un incendie se déclare alors que les enfants sont à l'extérieur, alors la sirène est inaudible et il est compliqué de regrouper les élèves pour procéder à leur comptage. La demande a donc été réitérée, l'utilisation d'une sirène manuelle sera testée lors d'un prochain exercice, et ce pour éviter une dépense élevée pour la mairie.

Mme Garcia précise que l'installation d'une sirène extérieure coûterait plus de 10 000€. L'essai d'une alerte avec le mégaphone devrait permettre le bon regroupement au point de rassemblement.

Suite à cet exercice, a été demandé un pass supplémentaire qui pourrait être mis à disposition des secours si besoin. **La commande est en cours.**

Travaux :

Des détecteurs de CO2 ont été installés dans toutes les classes.

D'autres demandes de travaux ont été faites auprès des services compétents :

- Remplacement des caillebotis en acier de la cour : les grilles peuvent être coupantes et ont déjà causé des coupures conséquentes. Elles se déforment aussi et causent des accidents réguliers (les enfants trébuchent)

Mme Garcia précise que des devis sont en cours pour le remplacement des caillebotis.

- Sécurisation des garde-corps de la cour : le muret qui soutient les garde-corps permet aux enfants de s'y hisser au risque de basculer.

La directrice souligne que les services techniques ont été réactifs car les zones ont été sécurisées à l'aide de plots, elle demande à ce que des solutions pérennes soient trouvées pour la rentrée de septembre.

Mme Garcia explique que les services compétents travaillent à la recherche d'une solution mais que la solution va rester provisoire un moment dans la mesure où la transformation du bâtiment n'est pas possible puisque celui-ci reste la propriété intellectuelle de l'architecte jusqu'en 2025. De plus, l'espace situé au-dessus des garde-corps est un espace prévu pour l'accès des pompiers au cas où l'accès ne serait pas possible par les escaliers (accès toboggan ou échelle pour évacuation) : on ne peut donc pas le condamner.

L'AIPE propose la mise en place d'un filet amovible.

Les parents demandent une visite de l'école.

La directrice répond favorablement à cette demande et se propose de les recevoir quand ils le souhaitent.

Vigipirate :

En raison du plan Vigipirate en vigueur (« sécurité renforcée-risque d'attentat »), les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école. Mme Peybernès et Mme Wagler ont interpellé l'inspection, la gendarmerie, l'assistante de prévention de la circonscription (Mme Morato) et le rectorat pour que les parents soient autorisés à utiliser la montée des écoliers (et à entrer dans la cour en maternelle).

Les deux écoles ont reçu une réponse partielle du rectorat. Elles attendent encore des précisions. Une fois les précisions connues, le conseil des maîtres se réunira pour établir le fonctionnement de l'établissement à la rentrée 2022 (accueil au portail ? surveillance montée des écoliers ? horaires ? modalités de sortie ?...).

Les directrices rencontreront la mairie pour travailler sur le sujet et un conseil d'école exceptionnel sera organisé pour adopter la proposition : ce conseil d'école se tiendra soit avant les congés d'été, soit à la pré rentrée (30 août 2022). Les familles seront informées de ce fonctionnement la veille de la rentrée scolaire par mail.

L'AIPE demande quel est le rôle des policiers municipaux devant l'école.

La mairie explique qu'ils assurent la sécurité des enfants traversant, et la circulation. Ils sont là aussi pour assurer la sécurité des personnes devant l'école.

Chaleur :

Suite à la dernière vague de chaleur, les températures relevées avant l'arrivée des élèves sont de 29-30°C en moyenne. Au plus chaud de la journée, il a été relevé jusqu'à 33°C.

La mairie a pu fournir un second ventilateur à chaque classe et des brumisateurs.

Il a été demandé à la mairie d'étudier sérieusement la situation et de répondre à ce problème qui chaque année est récurrent.

Des tests ont été faits sur le rafraîchisseur la veille de la canicule, il dysfonctionne suite à l'exercice incendie durant lequel le courant a été coupé. Des techniciens interviendront dès le 21 juin. Le rafraîchisseur permet de baisser de 4-5°C la température à condition que les portes soient fermées.

Cela pose problème puisque les classes ne peuvent pas travailler portes et fenêtres fermées : capteurs CO2 / air lourd malgré les ventilateurs : besoin de courants d'air. Le rafraîchisseur ne semble donc pas être la solution la mieux adaptée au problème de la chaleur car il n'est efficace que si les portes sont fermées.

Quelles solutions alors pour les classes, la cour (réverbération) ?

La situation est actuellement à l'étude. Une demande de devis a été faite pour l'installation de ventilateurs-plafonniers. Reste à voir si leur installation est possible (plaques suspendues anti-bruit), et leur coût. L'installation de la climatisation n'étant pas écologique, n'est pas retenue et pourrait engendrer des coûts supplémentaires (amendes). La cour n'est actuellement pas modifiable puisque propriété intellectuelle de l'architecte jusqu'en 2025.

4- Année 2022-2023 :

La rentrée des élèves aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022.

La rentrée des enseignants aura lieu le mercredi 31 août et très certainement le mardi 30 août .

- **Mutations :**

- Mme Polaert nous quitte et rejoint la commune de Sibourg.
- Mme Chabert elle aussi sera sur une autre école.
- Mme Noé est mutée sur Marseille.
- Mme Beauvinon est en attente de poste.
- Mme Lorey part à la retraite.
- Mme Chazeau reprendra à 100%.
- Mme Cuenca reste à 80%
- Sont nouvellement nommés sur l'école : Mme Lauret qui travaillera à 50% et Mr Lubès à 100%.

A ce jour, nous ne connaissons ni les enseignants qui assureront les compléments des temps partiels, ni la personne qui sera nommée à temps plein pour compléter la direction déchargée à 100%.

- **AESH :**

Parmi les AESH présentes cette année à l'école, Mme Traori est mutée sur Aix en Provence.

L'école devrait conserver la présence de Mmes Corson, Kautz, Carrozza et Michel.

- **Configuration des classes :**

Sont prévus pour le moment pour la rentrée de septembre 308/309 élèves.

Il est rappelé que la capacité maximale de l'école est de 330 élèves.

La configuration retenue pour le moment est la suivante. 12 classes :

CPA	CPB	CP/CE1	CE1A	CE1/CE2	CE2A	CE2B	CM1A	CM1B	CM1/CM2	CM2A	CM2B
25	26	10/14 24	26	19/6 25	27	28	26	27	12/10 22	26	26
Mme Cuenca	Mme Vermelen	Mme Chazeau	Mme Katinov	Mme Lauret	Mme Korzine	Mr Montero	Mme Calmettes	Mme / Mr ?	Mr Lubès	Mme Dieuloufët	Mme Rambert

Cette configuration pourra être modifiée en fonction du nombre des nouvelles inscriptions.

En raison du RGPD (règlement général de protection des données), les listes de classes ne seront pas affichées. Soit les parents recevront un mail la veille de la rentrée pour leur faire connaître la classe de leur enfant, soit les enfants connaîtront leur classe le jour J : tout cela va dépendre du contexte sanitaire présent à la rentrée et de l'autorisation ou non de pouvoir faire rentrer les parents dans l'école.

La directrice demande aux familles d'être vigilantes, les mails de l'école arrivant souvent dans les Spams .

Elle précise également qu'aucun changement de classe ne sera fait à la demande des parents : il sera donc inutile de prendre un rendez-vous ou d'appeler l'école suite à l'envoi des affectations.

L'AIPE connaîtra les listes la veille de la rentrée également et les parents pourront les contacter pour connaître la classe de leur enfant.

Cette année, l'école ne renouvelle pas le service C ma liste pour l'achat des fournitures scolaires .

Quelques projets pour 2022-2023, qui dépendront eux aussi du contexte sanitaire :

- Musique : intervenante de la dumiste, Mme Ouvrard pour les classes de CP et CE1. Interventions rémunérées par la commune.(81h pour 5 classes). Cette intervention se fait une année sur deux à Doumer et Pomme de Pin.
- Sortie cohésion de septembre
- Festival du livre
- Elaboration du programme pHARe : Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles (Mesurer le climat scolaire, Prévenir les phénomènes de harcèlement, Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement....)
- D'autres projets seront définis et exposés au premier conseil d'école de l'année 2022-2023.

La directrice souligne que suite à l'analyse des résultats aux évaluations nationales (CP/CE1 et 6^{ème}), suite au constat fait d'un désinvestissement croissant de certaines familles, d'un délitement du lien école-famille....la mise en place de l'aide aux devoirs pourraient permettre à certains élèves de retrouver le goût d'apprendre et de bons résultats.

Informatique :

L'école devrait être équipée des TBI avant le mois de décembre 2022. De ce fait, Educartable ne sera plus utilisé. Les enseignants utiliseront un ENT (Environnement numérique de travail) qui sera l'ENTone.

Les vidéoprojecteurs seront donnés à l'école maternelle. L'ENT sera financé à 50% par la mairie et à 50% par la subvention informatique (coût : environ 7€/ élève pour trois ans).

5/ Installation de la commission électorale pour les élections des représentants de parents 2022-2023, et choix du mode de scrutin :

Les élections des représentants de parents d'élèves se dérouleront en début d'année scolaire 2022-2023. Pour les piloter, c'est-à-dire organiser la mise sous pli, le dépouillement, etc. La commission électorale sera composée de la directrice et de parents volontaires. Ceux-ci n'ayant pas de visibilité sur la période des élections, reviendront vers l'école au moment voulu.

La directrice propose au conseil d'école que le mode de scrutin soit comme cette année, le vote par correspondance.

Cependant, si les élections peuvent d'ici là se faire par voie informatique, alors ce choix pourrait être fait (loi Rilhac).

6- Questions diverses non traitées dans les points précédents :

- **Quid de la gestion de la chaleur dans les classes.**

Ce point a été traité précédemment.

- **Sécurisation du petit parc situé à côté de l'école.**

Ce point ne concerne pas l'école et ne sera donc pas abordé. Il devra être directement traité avec la mairie.

- **Fournitures scolaires : besoin de connaître au plus tôt les listes complètes et éviter ainsi un surcoût à la rentrée, notamment à cause de la hausse des prix du papier.**

Ce point a été traité précédemment.

- **Quid du poids des cartables .**

Chaque enseignant précise aux enfants ce qu'il faut mettre chaque soir dans le cartable. Certains enfants préférant se munir de tout leur casier sans tenir compte de ce qui est affiché au tableau.

La directrice précise que malgré leur vigilance, les enseignants ne peuvent pas vérifier le cartable de chaque enfant. Faire le cartable reste un apprentissage et un chemin vers l'autonomie pour les élèves.

- **Problème de l'eau marron : résultat des analyses, communication jugée trop tardive auprès des familles, réserves d'eau jugées trop faibles et ne permettant aux enfants d'avoir qu' « un seul verre d'eau ».**

Le problème de l'eau marron est survenu le vendredi 20 mai. Les prélèvements ont été effectués à la même date vers 16h30. Suite au constat de l'eau marron, les robinets de l'école ont été immédiatement condamnés et de l'eau en bouteille a été distribuée dans les classes.

Les résultats des analyses n'étant pas connus le lundi 23 mai, la distribution d'eau en bouteille a été maintenue par mesure de précaution. La directrice précise qu'il y avait autant d'eau que de besoins et que chaque enfant a pu boire comme il le voulait.

Les familles n'ont été informées que le lundi 23 mai en fin de journée car la situation était sous contrôle. Il est à noter qu'il a été demandé aux enfants de venir avec une gourde le mardi et que nombre d'entre eux n'en avait pas.

L'AIPE souligne l'écart d'informations entre la maternelle et l'élémentaire : cela a certainement suscité le stress chez certains parents.

- **Organisation de la cantine : manque de temps à table, manque de quantité au dernier service.**

Les quantités proposées aux enfants sont basées sur des grammages préconisés ou recommandés. Les quantités sont très suffisantes, puisqu'il en reste quasiment à chaque repas.

Les parents sont invités à venir voir comment se déroule le service cantine s'ils le souhaitent.

Le fonctionnement en trois services sera maintenu jusqu'à la fin de l'année. Pour la rentrée, tout sera revu et redéfini en fonction des effectifs, et des contraintes sanitaires.

- **Activités et surveillance au périscolaire.**

Ce point devra être traité en direct avec la mairie. Une réunion devra se tenir pour harmoniser les pratiques école/périscolaire.

La directrice remercie son équipe, l'équipe municipale , l'AIPE et l'ensemble des parents. Elle remercie aussi tous les membres du conseil d'école pour leur participation et lève la séance.

Levée de la séance: 19h30

Secrétaire de séance :Mme Sophie Cuenca



**ECOLE ELEMENTAIRE
LA POMME DE PIN**
55 Chemin de la Pomme de pin
13580 LA FARE DES OLIVIERS
Tél : 04 90 58 58 08